

## **Le programme de coopération entre la Tunisie et l'UNICEF évalué à mi-parcours**

### **Protection de l'enfant, réduction de la déscolarisation, améliorations des prestations de santé**

Les principaux résultats de la revue à mi-parcours du programme de coopération 2007-2011 entre l'UNICEF et le gouvernement tunisien ont été présentés hier à Tunis en présence de Mme Bebya Chihi, ministre des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées, Mme Maria Luisa Fornara, Représentante de l'UNICEF en Tunisie, M. Mokhtar Chaouachi, Directeur Général des Organisations et Conférences Internationales au ministère des Affaires Etrangères, Mme Marilena Viviani, Directrice Régionale Adjointe du bureau de l'UNICEF pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord. Des directeurs et des responsables de plusieurs ministères ont été également présents.

Basée sur quatre axes, cette coopération touche l'éducation, la santé, la protection de l'enfant, le suivi, le plaidoyer, le partenariat et la participation. Le bilan est dans sa globalité positif. Plusieurs objectifs ont été atteints en deux ans malgré les quelques contraintes.

#### **Education**

En effet, le programme de coopération dans le domaine d'éducation vise notamment, à améliorer les conditions d'étude et de prise en charge des élèves dans quatre gouvernorats prioritaires, à savoir Sidi Bouzid, Kasserine, le Kef et Siliana. Des progrès ont été réalisés au bout de deux ans (2007-2009). Ils ont touché aussi bien le cadre enseignant que les élèves. Des kits et des modules de travail ont été distribués aux enseignants pour les aider à mieux évaluer les élèves. Egalement, un système de management a été instauré pour améliorer la qualité de la prestation. La coopération a permis de réduire la proportion des enfants âgés entre 6 et 16 ans déscolarisés de 9,7 % en 2005 à 7 %. Mieux encore des cellules d'action sociale et scolaire ont été instaurées. Au nombre de 422, ces cellules elles ont permis de renforcer le système de soutien. Par ailleurs, le confort pédagogique a fait partie du programme de coopération entre le ministère de l'Éducation et l'UNICEF. Cela a permis entre autres de redynamiser des activités dans plusieurs établissements et de capitaliser les bonnes pratiques. De leur côté, les enfants vulnérables (handicapés et issus de milieu défavorisé) ont été concernés par le programme. Les partenaires visent ainsi à améliorer leur rendement scolaire de 20 %. Des résultats satisfaisants ont été enregistrés à ce niveau ainsi que des opportunités de travail dans le domaine s'offrent pour les différentes institutions. Par exemple, le ministère des Affaires de la Femme de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées projette de mettre en place un système de suivi dans 200 crèches.

#### **Santé**

Idem pour le programme de coopération dans le domaine de la santé des adolescents et des jeunes et le VIH/SIDA. Le premier axe autrement dit, l'effet programme visait à améliorer la qualité d'accès aux soins et aux services de 90 %. Les régions ciblées sont en fait Kasserine, Sidi Bouzid, Kairouan et Tataouine. Des progrès ont été signalés dans ce sens, soit, 62 % des objectifs ont été atteints jusqu'à présent. Mieux encore la prise en charge des enfants et des mères s'est améliorée en renforçant les capacités des équipes de travail par exemple en matière de communication.

Toujours dans la même optique, l'accès aux services de prévention, de prise en charge et d'appui psychologique des femmes et des enfants porteurs de VIH a été au centre de la coopération entre les deux partenaires. Ils ont de plus mis l'accent sur l'importance de conforter le travail d'écoute et d'orientation des jeunes. Une approche standardisée a été développée dans ce sens, en créant des nouveaux espaces amis des jeunes.

#### **Protection de l'enfant**

Pour ce qui est de la coopération dans le domaine de la protection de l'enfance, il a été question de plusieurs programmes dont l'établissement des réseaux de protection des enfants ayant des problèmes avec la loi dans 10 gouvernorats tout en donnant une priorité à la réintégration dans la famille. Le ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'étranger a renforcé ses capacités en matière de compétence et de qualification des spécialistes dont les délégués de protection de l'enfance et les psychologues...

Le deuxième programme concernant la politique et la législation a permis d'adopter(en 2009) un programme national de lutte contre la violence faite à l'enfant. Quant au troisième, il touche le

système de collecte et de suivi de données. Une série d'indicateurs sont disponibles et un degré d'avancement notable a été enregistré.

Quant au volet suivi, plaidoyer et partenariat réalisé avec le ministère des Affaires de la Femme, de la Famille de l'Enfance et des Personnes Agées, il a été question de plusieurs points dont, l'analyse et le dialogue pour renforcer la politique sociale et l'amélioration des connaissances des familles. Cette démarche a permis de mettre à jour régulièrement la base des données Child-info ainsi que la diffusion de l'information et d'un bulletin en plus d'un appui à la documentation.

Il est clair que cette assistance technique et ce partenariat ont permis à nos institutions d'avancer à pas sûrs dans leurs programmes de travail dans les domaines déjà cités. De nouveaux programmes seront établis avec l'UNICEF pour la prochaine période (2012-2016). « C'est lors des mois de juin et juillet prochaines que des réunions de réflexion auront lieu entre les deux partenaires », indique Mme Maria Luisa Fornara, Représentante de l'UNICEF en Tunisie.

**Sana FARHAT**